



LE MOT DU MAIRE

L'année 2025 est une année riche en activités et en chantiers sur notre île.

Le nouveau dispositif médical, négocié par la Mairie avec la fondation Ildys, s'est mis en place, avec la contribution additionnelle de nos infirmiers. L'équipe municipale continue de suivre ce sujet avec vigilance.

Ce bulletin municipal nous permet aussi de résumer l'avancement des projets et dossiers en cours. Et ils sont très nombreux : la construction de la nouvelle station d'épuration, les nouveaux logements, le plateau sportif et le nouveau petit boulodrome, le projet de déploiement de la fibre optique, les travaux d'assainissement et de voirie, la mise aux normes de la déchetterie, les travaux de l'estacade et le fonctionnement spécifique qui se mettra en place lors de sa fermeture entre mi-septembre 2025 et mi-juin 2026.

Il couvrira aussi les aspects financiers et budgétaires de la commune marqués par un résultat très positif et remarquable de la clôture du compte administratif 2024, qui nous aide à présenter un budget volontariste en 2025 sans recours à de nouveaux emprunts tout en créant des « réserves » d'investissement pour les années à venir sans augmentation des impôts locaux.

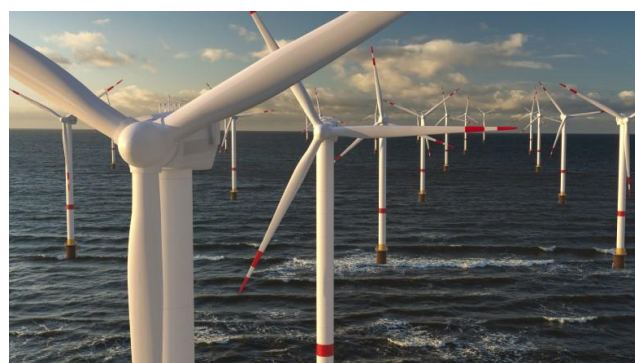
Enfin, le sujet du projet d'éoliennes au large de nos côtes s'est invité dans notre actualité, comme je vous l'avais prédit lors de la réunion publique de début Décembre.

Il va mobiliser beaucoup de notre temps et notre énergie pour minimiser et négocier ses impacts, si ce projet mené par l'Etat se confirme.

Bonne lecture,

Eric Grall – Maire de l'île de Batz

LE PROJET D'ÉOLIENNES



Informé pour la première fois en Septembre 2024 du projet de création d'un parc éolien au large de nos côtes, le Maire de l'île fut le seul Maire présent à la première réunion d'information en septembre 2024 à Quimper, ensuite rejoint par

quelques autres Maires du Nord Finistère lors des réunions suivantes organisées début 2025 par le Préfet.

Le Maire de l'île a aussi pu participer, exceptionnellement, à la Conférence Régionale Mer et Littoral du 13 mai à Rennes dédiée à ce sujet co-présidée par le Président de la Région Bretagne, le Préfet de Région et le Préfet Maritime de l'Atlantique. Il a ainsi pu rappeler, au cas où ce projet se confirmerait, les attentes de l'île en termes d'information et de concertation avec les habitants et élus locaux, la nécessité de protéger nos activités de pêche et confirmer la demande de réduction de l'impact paysager par un positionnement du parc au large Nord Est de l'île, selon les options envisagées à ce stade.

Le projet concerne la création d'un parc d'environ 110 éoliennes, situé dans une zone d'implantation possible entre Cléder/Plouescat et l'ouest des Côtes d'Armor, mais à distance minimale de 20km à l'Ouest des 7 îles. Les éoliennes, flottantes d'une puissance de 18 MW chacune, auraient une hauteur « en bout de pale » de 285 mètres et l'ensemble pourrait produire environ 7 TWh/an, soit l'équivalent d'un tiers de la consommation électrique de la Bretagne, de 2 tranches de réacteur nucléaire et 4 fois la puissance du parc éolien de St Brieuc.

Selon les options - encore ouvertes - d'implantation, il se situerait entre 16km, 18km ou 20km des côtes Nord ou Nord Est de notre île.

La mise en service prévisionnelle du parc est envisagée à l'horizon 2035. L'appel d'offres pour la sélection des entreprises amenées à construire et exploiter ce parc flottant serait publié début 2026 (d'où l'importance d'influencer le cahier des charges associé pour la protection de notre pêche côtière et l'impact paysager).

Il s'inscrit dans le plan de l'Etat qui est de s'affranchir au maximum des énergies fossiles, et donc de produire de l'électricité décarbonée pour la substituer au gaz, à l'essence ou gazole pour le chauffage, la circulation automobile et les procédés industriels.

Le projet de parc éolien répond aussi à l'ambition Française et Européenne de devenir autonome/souveraine en production d'énergie en incluant le remplacement des énergies fossiles, avec un mix de production décarbonée diversifié entre le nucléaire et les énergies renouvelables (éolien, solaire et hydraulique) répartis sur l'ensemble du territoire.

Les débats sur l'évolution du Plan Pluriannuel de l'Energie ont commencé à l'Assemblée Nationale. Ils devraient se terminer pendant l'été. C'est à la suite des orientations votées lors de ce débat, que sera probablement confirmé – ou pas – la stratégie de construction de parcs éoliens en Mer sur l'ensemble des côtes Françaises à horizon 2035-2050. Les décrets ministériels associés seraient publiés à l'automne 2025, si le calendrier évoqué est respecté.

Le Maire a également rencontré tout récemment notre Président du Senat, M. Gérard Larcher, à Paris, pour échanger sur ce projet et comprendre les étapes à venir sur l'évolution possible de cette stratégie au niveau national.

Également à la demande du Maire, une première réunion a été organisée le 6 Mai dernier en Mairie avec les élus municipaux, Mme la Sous-Préfète de Morlaix et la responsable du projet au niveau des services de l'Etat.

L'équipe municipale a pu ainsi confirmer, au cas où le projet se réaliserait, sa préférence au niveau des options de positionnement du parc présentées à ce stade, en quelque sorte le « moins pire des scénarios ».

Également, toujours à la demande du Maire, **une réunion publique d'information et de concertation avec les habitants de l'île se tiendra le lundi 16 Juin à 18h à la salle Ker Anna, en présence de M. le Préfet et des services en charge du projet. Nous vous invitons à venir nombreux dans la limite de la capacité d'accueil du public dans la salle Ker Anna. Il est demandé par la Préfecture, organisatrice de la réunion, de s'inscrire sur le site**

Internet : <https://www.eoliennesenmer.fr/facades-maritimes-en-france/facade-nord-atlantique-manche-ouest/bretagne-nord/ouest>.

ELECTIONS MUNICIPALES : CHANGEMENT DE MODE DE SCRUTIN TRES IMPORTANT



Les Députés et Sénateurs ont, au printemps, décidé de modifier le mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants, et donc aussi pour l'île de Batz.

Le scrutin par liste deviendra obligatoire.

L'île de Batz comptant 11 élus, les listes présentées devront avoir au moins 9 noms. De plus, la parité homme-femme sera obligatoire, avec alternance imposée dans la constitution de l'ordre de la liste.

Il sera interdit de rayer un ou plusieurs noms. Un seul nom rayé rendra le bulletin nul, et donc non comptabilisé pour le vote.

Un changement important sur lequel nous reviendrons le moment venu.

ESTACADE ET FONCTIONNEMENT DES TRAVERSEES A PARTIR DE LA MI-SEPTEMBRE

Les travaux de notre estacade de Roscoff avancent conformément au calendrier prévu à ce stade. Ils seront interrompus, comme prévus, entre la mi-juin et la mi-septembre pour ne pas pénaliser la fréquentation touristique de l'île.

Par contre, de mi-septembre 2025 à mi-juin 2026, l'estacade de Roscoff sera complètement fermée pour des travaux plus sensibles pour son utilisation.



Comment vont s'organiser les traversées à partir de la mi-Septembre ?

- A marée haute, les vedettes continueront d'aller au Vieux Port de Roscoff comme aujourd'hui,
- A marée basse, les vedettes iront au port de Bloscon pour le débarquement et l'embarquement des passagers, ce qui augmentera un peu le temps de traversée.

Comment s'organiseront les liaisons entre le Vieux Port de Roscoff et le port de Bloscon ?

L'équipe municipale a décidé de financer et de mettre en place une navette réservée en priorité aux habitants de l'île, aux entreprises et scolaires

entre le Vieux Port et le port de Blosson. La dépense est inscrite au budget 2025, pour couvrir 2025 et 2026, et des demandes de subventions ont été déposées auprès des collectivités partenaires, mais aussi auprès du Contrat Etat-Région pour les îles bretonnes.

Un appel d'offres est en cours pour sélectionner l'entreprise de transport qui assurerait le fonctionnement de la navette.

Comment devrait fonctionner cette navette ?

A marée basse, la navette partira - environ 15mn avant l'horaire de la vedette - du Vieux Port pour amener les passagers insulaires qui le souhaitent à Blosson au point de départ de la vedette.

Ensuite, arrivée à Blosson, la navette attendra les passagers insulaires qui arriveront de l'île par la vedette suivante à marée basse, et les amener au Vieux Port de Roscoff, pour ceux qui le souhaitent. Si nécessaire, elle effectuera deux rotations.

Il n'est pas possible que la navette puisse prendre en charge les touristes visitant l'île ou séjournant sur l'île. En effet, le surcoût associé n'aurait pu être pris en charge par la Mairie et la fréquentation touristique est tellement aléatoire selon la saison et la météo que la logistique associée avec le transporteur eut été extrêmement complexe.

Les touristes visitant ou séjournant sur l'île seront invités à stationner en priorité au centre de Roscoff (parking des Alizés/marché, parking de la gare si encore possible au regard des constructions prévues sur ce parking par la Mairie de Roscoff, ...). A partir de là, ils se trouveront à mi-distance approximativement entre le Vieux Port et le port de Blosson, soit environ 15 mn à pied.

Les éléments de fonctionnement plus précis sont encore à finaliser avec les vedettes, ainsi qu'avec la Mairie de Roscoff pour la signalétique associée.

Une nouvelle information sera faite par la Mairie au plus tard début Septembre sur le fonctionnement définitif. Nous comprenons la difficulté de fonctionnement associée pour nous tous. Nous resterons vigilants et aussi flexibles que possible pour ajuster si nécessaire le fonctionnement proposé et envisagé.

LOGEMENTS : C'EST PARTI !



La construction des 8 logements du Venoc a commencé comme prévu en début d'année. Ils doivent permettre de sécuriser sur le long terme le maintien de familles et de jeunes de l'île, mais aussi intéresser de nouvelles familles pour s'installer.

Cette stratégie est indispensable pour le maintien de l'école, elle-même vitale pour le maintien d'une vie à l'année sur l'île et le maintien de son offre de services médicaux et de commerces.

Avec les incertitudes et aléas bien connus des travaux sur l'île, la livraison des logements est prévue pour l'été 2026.

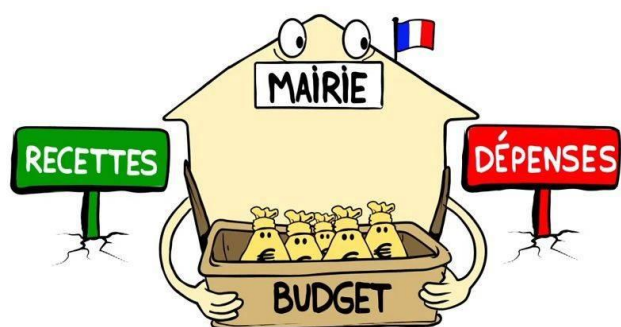
Le logement près de l'église est en rénovation énergétique et devrait accueillir une famille avec trois, et bientôt quatre, enfants au cœur du bourg.

Ce faisant, la commune peut ainsi réduire, comme prévu, la contribution communale qu'elle avait mise en place pour sauver l'école en 2023 et aider

à loger trois familles dans ce dispositif temporaire. Deux familles sortiront ainsi de ce dispositif dès cet été. Et il se terminera au plus tard avec la livraison des 8 logements du Venoc.

Concernant la création de 3 petits logements au phare, les demandes de subventions ont été déposées. La municipalité, en fonction des financements obtenus, décidera ensuite du calendrier de réalisation. Le financement de l'opération est déjà inscrit au budget 2025 voté par la municipalité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 : UN RESULTAT REMARQUABLE



En Mars 2025, la commune a arrêté et voté les résultats de l'exécution du budget 2024, son Compte Administratif.

Les investissements prévus au budget 2024 se sont exécutés comme prévus, notamment les travaux de la nouvelle station d'épuration, le début des opérations de logements, les premiers investissements d'économie d'énergie et les travaux de restauration de l'Eglise.

Côté fonctionnement, grâce à une gestion très rigoureuse des dépenses, la capacité à maintenir et développer ses recettes, la commune a dégagé un « excédent » exceptionnel de fonctionnement de plus de 540 000€ sur un budget de 1,035 Millions d'Euros.

Il s'agit du meilleur résultat d'exercice annuel réalisé depuis de nombreuses années.

Nous savons que, compte tenu des dépenses nouvelles de fonctionnement en 2025 et dans les années à venir (voir article sur le budget 2025), et sans augmenter les impôts, il ne sera pas possible de maintenir un tel résultat.

Néanmoins, l'objectif de la municipalité reste de maintenir un excédent de fonctionnement annuel récurrent supérieur à 300 000€, lui permettant d'envisager un très large auto-financement des années à venir.

BUDGET 2025 : CONTINUITE DES PROJETS, AUTO-FINANCEMENT ET DES RESERVES D'INVESTISSEMENT

Le 10 Avril 2025, le Conseil Municipal a approuvé le budget 2025 de la Commune.

Pour la partie « fonctionnement » du budget, au niveau des recettes, il se caractérise par **des recettes stables, sans augmentation des impôts locaux**, pour un total de 1,04 M€. La partie « recettes » du budget a été adoptée **sans hypothèse d'accords sur des subventions possibles, mais par ailleurs sollicitées.**



Côté dépenses de fonctionnement, elles intègrent le nouveau remboursement des intérêts de l'emprunt réalisé pour les logements du Venoc, ainsi que les intérêts provisoires du prêt

relais associés dans l'attente du versement des subventions obtenues. Egalement, le budget inclut la dépense exceptionnelle nouvelle pour la navette Blocon-Vieux Port (voir article précédent) à hauteur de 74 000 € ainsi que les frais évalués à 175 000 € pour le Transport de Fret lié à la construction des logements du Venoc, pris en charge par la commune.

Côté « investissements » 2025, et la partie recettes, et grâce au résultat remarquable du compte administratif 2024, l'ensemble des investissements votés sont auto-financés, sans recours à l'emprunt. De plus, aucune hypothèse de subvention n'a été retenue pour la construction des logements du phare, alors que l'ensemble des dépenses associées figurent dans le volet « dépenses » du budget.

Coté « **dépenses d'investissement** », **auto-financées sans recours à l'emprunt**, elles incluent la poursuite des programmes de logements, la fin des travaux de voirie de Porz MELLOC, le programme des logements du phare ainsi que les investissements habituels en matériel et entretien des bâtiments et voiries communales.



Il a été également créé deux fonds de réserve pour le futur : 110 000 € pour futurs travaux de voirie et 150 000 € pour futures réserves

foncières. **Des réserves pré-financées pour les municipalités futures.**

STATION D'ÉPURATION DE KERABANDU : OPERATIONNELLE CET ETE !



Les travaux de construction de la nouvelle station ont été exécutés comme prévus et planifiés depuis Septembre 2024.

La Station devrait être fonctionnelle et entrer en période de tests et d'essais à la fin du mois de Juin. Si tout se passe comme prévue à la fin de la période d'essai, **elle sera définitivement opérationnelle fin Septembre.**

Un contrat de prestation de services, suite à un appel d'offres, a été signé avec la SAUR qui opérera sur la nouvelle station.

Les coûts associés ont été intégrés dans le **Budget Eau et Assainissement qui s'équilibre sans augmentation du prix de l'eau potable et de l'assainissement communal**, tout en intégrant aussi la charge de remboursement des intérêts et du capital de l'emprunt de près de 1M€ contracté pour la construction de la Station d'Epuration.

EAU ET ASSAINISSEMENT : TRANSFERT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EN 2026



Comme la loi lui imposait, la Communauté de Communes du Haut-Léon - dont dépend l'île de Batz - a été parmi les dernières du Finistère à voter la prise de compétence Eau et Assainissement au 1^{er} Janvier 2026.

Le Conseil Municipal de l'île de Batz a approuvé cette décision à l'unanimité.

Ce transfert est largement neutre pour les finances communales. Le prix de l'eau et de l'assainissement convergera entre les 14 communes sur, à priori, 10 ans.

Pour l'île de Batz, dont une énorme partie des habitations sont déjà connectées au réseau collectif d'assainissement, le prix de l'eau et de l'assainissement ne devrait pas varier, selon le programme pluriannuel d'investissements qui reste encore à finaliser.

Dès le premier janvier 2026, la communauté de communes aura donc la gestion et la responsabilité de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement (réseaux et station d'épuration).



Toutefois, la commune de l'île de Batz a exigé, dans le cadre de la future délégation de service pour le fonctionnement des réseaux, que la

commune soit un prestataire obligatoire pour le futur délégataire pour les petites interventions d'urgence auprès des habitants. Les détails du fonctionnement associé se préciseront avant la fin de l'année 2025.

VOITURES ET MOBILITES : L'ÎLE DE BATZ VA INSTAURER UN CONTROLE DES VEHICULES



La municipalité avait déjà tenté entre 2020 et 2021 de restreindre/contrôler/autoriser l'arrivée de nouveaux véhicules sur l'île de Batz. Un jugement du Tribunal Administratif de Rennes de début 2022 avait contraint la municipalité à lever ces interdictions.

Le même problème était partagé par les Maires de l'Association des îles du Ponant, notamment pour un certain nombre de petites îles.

Face à cette problématique croissante, l'Association des Îles du Ponant a décidé de s'attacher les services de cabinets juridiques spécialisés pour construire et rédiger avec les Maires concernés des projets de délibération et d'arrêtés municipaux juridiquement solides et étayés, notamment au regard de la loi 3DS pour les îles votée en 2022.

Ce travail a porté ses fruits. Les îles de Batz, Arz, Ouessant et l'île aux Moines se sont associées pour préparer des délibérations et arrêtés largement similaires, chacune intégrant des spécificités propres à son île.

Le 10 Avril 2025, le Conseil Municipal de l'île de Batz a délibéré pour autoriser le Maire à contrôler, voire interdire, l'arrivée de nouveaux véhicules sur l'île. Un arrêté municipal sera prochainement signé qui précisera les modalités associées, mais également potentiellement des éléments complémentaires.

Bien entendu, les véhicules nécessaires aux activités agricoles, artisanales, transport de fret, commerciales ou médicales ne seront pas concernées. Il en va de même des cycles et scooters 2 roues.

PLATEAU SPORTIF ET BOULODROME



Les travaux de création du plateau sportif derrière la salle Ker Anna pour l'école et les jeunes progressent bien. Si tout se déroule comme prévu, le plateau sportif pourrait être livré et opérationnel dès la fin du mois de Juillet.

En parallèle, la municipalité a entériné la création d'un petit boulodrome pour 2 jeux de pétanque couverts, dans la continuité de ce plateau sportif.

Le financement a été voté dans le budget 2025. Les dossiers de subventions ont été soumis auprès des partenaires habituels de la commune (Département, Etat et Région par le contrat des îles bretonnes).

Les travaux ne pourront pas commencer tant que les subventions n'auront pas été confirmées par écrit, donc pas avant la fin de l'été.

La commune lancera prochainement, en parallèle, une consultation pour la construction associée.

MEDIATHEQUE : RENOUVELLEMENT DU MOBILIER



Le Conseil Municipal a aussi voté dans le volet investissement 2025, après échanges avec la

très dynamique équipe de la médiathèque, le renouvellement du mobilier pour garantir un fonctionnement et des rangements plus performants et mieux adaptés.

Une enveloppe de 45 000€ a été approuvée pour ces aménagements. La fréquentation de notre médiathèque continue de croître, aussi grâce aux investissements financés par la Communauté de Communes, ce qui est une très bonne nouvelle pour la Culture.

PORZ MELLOC : LES TRAVAUX ONT COMMENCE



Les travaux d'assainissement et de voirie de Porz Melloc ont commencé le 12 Mai. La partie réseau souterrain et voirie devrait se terminer fin Juin, voirie début septembre au plus tard.

La mise en œuvre du nouveau poste de relevage, qui sera connecté à celui de Goalès, ne se fera qu'à l'automne. Seulement après cette dernière phase, les habitants seront notifiés officiellement par la mairie de la possibilité de se brancher au nouveau réseau d'assainissement.

DEMISSION D'UN ELU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire a pris note de la démission de M. Jacky Prigent du Conseil Municipal, acceptée par le Préfet en date du 20 mai dernier. Le vote de son remplacement en tant qu'adjoint a eu lieu lors du dernier conseil municipal. Armand Glidic a été élu 1^{er} adjoint, David Tanguy, 2^{ème} adjoint et Brigitte Siredey, 3^{ème} adjoint.

FIBRE OPTIQUE : TRAVAUX PLANIFIES



Sous l'égide de la Région Bretagne et de Megalis, les travaux de planification du déploiement de la fibre optique ont beaucoup progressé.

Tout doit commencer par le passage du nouveau câble optique dans le chenal, prévu à la marée d'équinoxe de fin septembre.

Si cette première étape se réalise conformément au plan, les travaux vont rapidement s'enchaîner à partir de son arrivée à la pointe Est, puis le déploiement de l'infrastructure sur tout notre territoire. Les emplacements des 3 armoires de branchements ont été validées par la Mairie et l'ABF.

Ces travaux seront réalisés entre Octobre 2025 et Juin 2026.

A partir de Juin 2026, si le calendrier est respecté, les opérateurs (Orange, SFR, ...) commenceront à contacter les habitants de la commune pour leur proposer le raccordement entre leur habitation et le point de raccordement en limite de propriété. Cette partie raccordement sera à la charge des habitants.

A l'horizon 2030, il est prévu qu'Orange retire l'infrastructure en cuivre actuellement déployée sur l'île.

LA CALE DE L'ÎLE AUX MOUTONS : INTERDITE AUX VEHICULES !



La cale de l'Île aux Moutons est dans une situation très fragile. La Région a interdit son utilisation à tous les véhicules. Une exception, à raison d'une fois par jour, a été accordée à certains commerçants ou pêcheurs professionnels. De même, une fois à quai, les vedettes ont obligation

de débrayer. Il est CRITIQUE de respecter ces mesures.

Notre cale doit tenir encore environ 2 ans avant des travaux de réhabilitation lourds à la charge de la Région qui mène les études associées. Déjà plus de 800 000€ ont été investis par la Région pour des travaux d'urgence et les études sur le nouveau projet, qui pourrait s'avérer presque aussi coûteux que la rénovation de l'estacade.

REALISATION DE L'ADRESSAGE SUR L'ILE DE BATZ



La municipalité a travaillé plusieurs mois sur l'obligation légale de désormais numéroté toutes les habitations de l'île. Ce travail est préalable et indispensable au

déploiement de la fibre et aux services publics.

Une réunion publique de présentation du projet de numérotation et d'adressage de l'île, qui préserve très largement les noms de lieux-dits actuels, est prévue le lundi 23 Juin à 16h30 à la salle Ker Anna. Le Conseil Municipal sera ensuite amené à délibérer.

TRAVAUX DANS VOS PROPRIÉTÉS : N'OUBLIEZ PAS LA DÉCLARATION PRÉALABLE !



Le territoire de l'île de Batz est dans son ensemble considéré comme un « site inscrit » par les Bâtiments de France et l'Etat. Tout aussi

important, un périmètre de 500 mètres est établi autour de la chapelle St Anne et du Phare qui sont Classés Monuments Historiques et par ce fait nécessitant une autorisation explicite et signée par l'Architecte de Bâtiments de France pour tous travaux. Cela crée des contraintes légales qui doivent être respectées.

Nous observons encore trop de travaux démarrés, voire terminés, par des propriétaires **SANS AUCUNE DECLARATION PRÉALABLE**. C'est illégal et sanctionné par le code de l'urbanisme par **une amende d'un montant minimum de 1.200€**.

De façon générale, toute modification de la nature des clôtures de votre propriété (**hauteur de mur, couleur d'enduit, changement de haie, de matériaux en pierres ou briques, ...**), toute modification des entrées (**création, élargissement, réduction, modification d'un portail, ...**) et toute modification de l'aspect extérieur de vos maisons et bâtiments (**ravalement avec ou sans changement de couleur, pose de nouveaux velux, changement d'ouvertures, changement de la nature des volets ou portes extérieurs, ...**) nécessitent une Déclaration Préalable. Cette Déclaration Préalable sera instruite par l'Architecte des Bâtiments de France, le service Urbanisme de Haut-Léon Communauté puis signée par le Maire. Le délai d'instruction est de maximum 2 mois après le dépôt de la Déclaration Préalable.

Il en va de même pour toute demande d'agrandissement ou création de surfaces au sol bâties, dès le premier mètre carré et jusqu'à vingt



mètres carrés (abri de jardin, serre, tunnel, petite extension, ...).

Au-delà de vingt mètres carrés, il est nécessaire de déposer une demande de Permis de Construire. Nous comptons sur le civisme de tous pour mieux respecter ces règles, qui sont les mêmes sur l'Île de Batz comme dans toutes les autres communes de France.

PEUT-ON BRULER DES DÉCHETS VERTS DANS SON JARDIN (FEUILLES, BRANCHES, ...) ?



Que sont les déchets verts ? Les déchets verts sont des végétaux de jardin. Il s'agit des végétaux suivants :

- Herbe après tonte de pelouse
- Feuilles mortes
- Résidus de taille de haies et arbustes
- Résidus de débroussaillage
- Épluchures de fruits et légumes

Que faire de vos déchets verts ? Il est possible de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont

biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps.

Il est également possible de les déposer en respectant les règles mises en place par votre commune (déchetterie ou collecte sélective).

Par contre, il est interdit de les brûler à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin. Par ailleurs, vendre ou prêter un incinérateur de jardin est interdit.

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment).

Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.

Pour connaître le mode de traitement des déchets verts dans votre commune, ou savoir si une dérogation s'y applique, contactez votre mairie. Le préfet de département peut exceptionnellement délivrer une dérogation individuelle, pour combattre certaines maladies des végétaux ou éliminer des plantes envahissantes.

Que faire en cas de non-respect de l'interdiction ? Vous pouvez alerter la mairie en cas de non-respect de l'interdiction de brûler les déchets verts. La personne qui brûle des déchets verts peut avoir à payer une amende de 750 € maximum. Si vous êtes incommodé par les odeurs, vous pouvez par ailleurs engager la responsabilité de votre voisin pour nuisances olfactives.

INFORMATIONS PRATIQUES

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



Le secrétariat de mairie est ouvert au public lundi, mardi, jeudi et vendredi De 9 h à 12 h & de 14 h à 16 h

Téléphone : 02.98.61.77.76

Courriel : mairie-iledebatz@orange.fr

Site Internet : www.iledebatz.com

Les procès-verbaux des conseils municipaux sont accessibles sur le site internet Rubrique « Vie municipale ».

PERMANENCE DU MAIRE POUR LES HABITANTS

Le Maire tient une permanence en Mairie tous les samedis sur rendez-vous.

Veuillez prendre contact avec le secrétariat de mairie :

- Par email : mairie-iledebatz@orange.fr
- Par téléphone : 02 98 61 77 76

DECHETTERIE

Mardi – Mercredi – Jeudi 15 h 30 à 17 h 30

Samedi 13 h 30 à 16 h 30

ORDURES MENAGERES

Ramassage tous les lundis

Renseignements au 02 98 69 10 44

RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS



Les Mardi 08 juillet 2025 et Mardi 12 août 2025 prochains

Limité à 1 m³, à sortir la veille en gâche ou en sac uniquement !

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES

Alice LE ROUX MEUDEC le 15 janvier 2025 de Laurent LE ROUX et Cécile MEUDEC



MARIAGES

BERTHELOT Maxime et L'HOSTIS Virginie le 28 mars 2025

DE WILDE Alexis et VICAIRE Laure le 24 mai 2025



DECES

MARTIN Gaël le 23 décembre 2024 à l'âge de 61 ans

SEITÉ Eugénie veuve CREACH le 31 janvier 2025 à l'âge de 92 ans

SEITÉ Hélène veuve SINOU le 21 février 2025 à l'âge de 94 ans

BOHUON Anne-Marie épouse FORTHOMME le 22 avril 2025 à l'âge de 72 ans

DIROU Denise veuve SÉITÉ le 22 mai 2025 à l'âge de 97 ans

FEU D'ARTIFICE



Le 13 juillet prochain à Pors Kernoc